Aufil de l'eau actualités

du bassin Loire-Bretagne

N°2 - MARS 2014

Au sommaire

☐ Les pêcheurs et l'agence (page 2-3)

Comité de bassin Loire-Bretagne
La commission planification
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Le partenariat avec le monde de la pêche

□ En pratique (page 4-5)

Schémas d'aménagement et de gestion des eaux Schéma régional climat air énergie Plan de gestion 2014-2019 Trophées de l'eau Loire-Bretagne 2013

□ Zoom sur ... (page 6-7)

La révision du plan de reconquête de la qualité des eaux Le Sdage 2016-2021 Les étapes clés de la révision

Comment communiquer sur le SDAGE?

□ Le point de vue de ... (page 8)

M. Jean-Paul DORON : «L'implication du monde de la pêche dans la politique de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne»









Les pêcheurs et l'agence

Le Comité de bassin Loire-Bretagne

Présidé par Serge LEPELTIER, ancien ministre, maire de Bourges, le comité de bassin compte 190 membres représentant toutes les catégories d'utilisateurs d'eau du bassin, élus, acteurs économiques et associatifs, services de l'État.

La commission planification

Cette commission composée de membres appartenant aux différents collèges d'usagers a effectué un travail âpre sur l'état des lieux du Sdage et s'est réunie six fois depuis le début de l'année 2013. M. Régis PETROT, seul représentant des pêcheurs dans cette commission a examiné dans le détail l'ensemble des documents pour défendre l'intérêt des pêcheurs. La commission planification va maintenant pouvoir travailler sur le Sdage et son programme de mesures* 2016-2021 qui sera soumis fin 2014 au Comité de bassin. La commission examine aussi la totalité des projets de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ainsi que des schémas régionaux climat air énergie.



Régis PETROT
Représentant des pêcheurs
à la commission planification

*Le programme de mesures identifie les actions clés pour atteindre les objectifs du Sdage.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il intéresse 10 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7 368 communes et 12 millions d'habitants.

Le partenariat avec les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

Chiffres clés

♦ 50% d'aides de l'agence de l'eau sur le renforcement des postes techniques depuis

♦ 2,5 millions d'euros de redevances milieu aquatique perçue par l'agence de l'eau en 2012.

Le programme de l'agence de l'eau prévoit :

\$\delta\$ 2,45 milliards d'euros pour soutenir les investissements et les programmes d'actions nécessaires à la reconquête et la préservation de la qualité des eaux et des milieux entre 2013 et 2018.

Le programme de l'agence de l'eau est essentiellement financé par les redevances acquittées par les usagers de l'eau. Ces redevances sont encadrées par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006. La redevance pour la protection des milieux aquatiques est collectée par les fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique auprès des pêcheurs.

Afin de répondre aux attentes du monde de la pêche dues à la diminution du nombre de pêcheurs et à l'augmentation des actions pour la préservation de l'eau et la protection du milieu, les fédérations de pêche disposent d'un partenariat privilégié avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Ces partenariats locaux déclinent l'accord cadre national signé entre la FNPF et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Il permet de renforcer les partenariats existants et d'en créer des nouveaux. Concrètement, cette aide permet aux fédérations départementales de maintenir leurs participations à l'élaboration d'outils de planification ou de programmation, l'acquisition de connaissance sur l'état des milieux et leurs pressions ou encore d'informer et sensibiliser les maîtres d'ouvrages sur la gestion, la protection et la restauration des milieux aquatiques.

Un partenariat avec l'URFCPC pour la sensibilisation aux enjeux de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne

Pour notre première année de partenariat, de nombreuses actions ont été effectuées. Cette fin d'année a justement vu plusieurs évènements se matérialiser comme les Journées Techniques 2013 ou encore la réédition du <u>guide</u> d'identification des écrevisses en France métropolitaine.

Les journées techniques 2013

La ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux va compter 340 kms de lignes nouvelles. Elle traversera nos régions Centre et Poitou-Charentes et 4 départements de notre territoire. Les franchissements de cours d'eau ou de zones humides sont nombreux. Ceci n'est pas sans impact sur l'environnement.

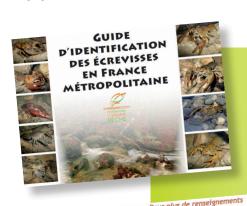
L'URFCPC a souhaité, lors de cette journée, comprendre le travail réalisé sur un projet d'une telle envergure, à la fois sur les plans économiques, sociaux et environnementaux. Il s'agissait aussi de pouvoir échanger avec les chargés de missions des fédérations, les ingénieurs de l'agence de l'eau et les techniciens qui travaillent sur les mesures environnementales.

La définition du tracé tient compte des orientations de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 qui vise à préserver les écosystèmes aquatiques et les zones humides, à protéger la qualité des eaux et à garantir une gestion équilibrée des ressources en eau.

La fédération de la Vienne a présenté les travaux engagés sur le projet comme la dérivation provisoire du Palais ou celle définitive de la Rune. Plusieurs pêches électriques de sauvegarde et des prospections nocturnes ont permis de récupérer de nombreux poissons et de découvrir une population d'écrevisses. Une étude approfondie

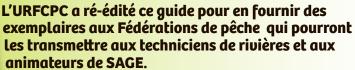


par l'université de Poitiers est en cours car depuis quelques années, la population d'écrevisses à pattes blanches en région Poitou-Charentes comme en France est en déclin. Cette situation s'explique souvent par une dégradation de la qualité des eaux et de ses habitats : pollutions accidentelles, régimes hydrologiques pas adaptés ou encore introduction d'espèces invasives. Une vigilance accrue des fédérations de pêche sur ce sujet est primordiale pour le maintien des espèces.



La réédition du guide d'identification des écrevisses

En 2012, les fédérations de pêche de Lorraine ont publié un guide pour identifier les neuf espèces présentes dans nos régions.





Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux

Le Sage (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) est l'instrument de planification de la politique de l'eau au niveau d'un bassin hydrographique cohérent. Il est élaboré, en concertation, par l'ensemble des acteurs locaux réunis au sein d'une Commission Locale de l'Eau (CLE).

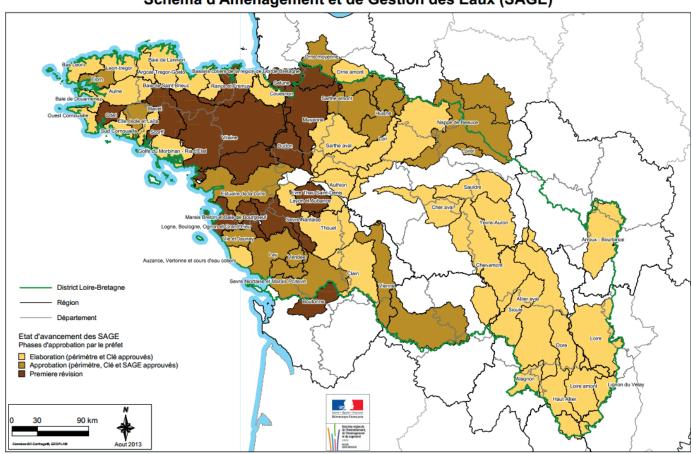
La portée réglementaire d'un Sage est un atout pour atteindre les objectifs de bon état des eaux fixé par la Directive Cadre sur l'Eau. Le Sage est un « projet commun pour l'eau » assorti d'objectifs clairs et de règles de bonne conduite. Il décline à l'échelon local les objectifs majeurs du Sdage (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Le 3 octobre 2013, le Comité de bassin a donné un avis favorable à 5 projets de Sage : Layon-Aubance, marais breton et baie de Bourgneuf, Blavet, Vilaine et Aulne. Quatre d'entre eux sont assortis de réserves (réduction de l'artificialisation des cours d'eau, des flux de nitrates et protection des têtes de bassin versant, etc.) que les commissions locales de l'eau devront lever pour que les Sage soient compatibles au Sdage actuel. Concernant le Sage <u>Layon-Aubance</u>, une procédure est en cours pour intégrer le bassin du Louet dans son périmètre d'action.

Le 12 décembre 2013, le Comité de bassin a émis un avis favorable aux projets de Sage de la Sèvre Nantaise, du Loir et de la Mayenne. Pour le Sage Loir, une précision concernant le taux d'étagement* devra être apporté prochainement. Le Sage Mayenne a reçu un avis favorable sans réserve après deux passages en commission planification et plusieurs réunions de modifications du projet. Malgré un projet ambitieux, le taux d'étagement et les actions de restauration du milieu devaient être modifiés pour être conformes au Sdage.

* <u>taux d'étagement</u>: Le Sdage Loire-Bretagne demande aux Sage de fixer un objectif chiffré de <u>taux d'étagement</u>. Il s'agit du rapport entre la pente naturelle du cours d'eau et celle résultant de son artificialisation afin d'estimer l'emprise des ouvrages sur leur fonctionnement (www.gesteau.eaufrance.fr).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)



DREALde Bassin Loire-Bretagne E.mail: dreal-centre@de

5, avenue Buffon - BP 6407 - 45064 Orléans Cedex 2 - Tél.: 02 36 17 41 41 - Télécopie : 02 36 17 41 01 E.mail : dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr - Site Internet : www.centre.developpement-durable.gouv.

Le schéma régional climat air énergie des Pays de la Loire

Le Comité de bassin a donné un avis favorable au Srcae des Pays de la Loire. Ce schéma définit des orientations et objectifs stratégiques régionaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), économiser l'énergie, développer les énergies renouvelables, s'adapter au changement climatique et préserver la qualité de l'air.

Il s'articule autour de 2 axes : accentuer l'effort en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques et valoriser le potentiel régional des énergies renouvelables dans des conditions acceptables sur les plans économique, environnemental et social.

Des objectifs ambitieux pour 2020 :

•Une baisse de 23% de la consommation régionale d'énergie par rapport à la consommation qui serait atteinte en l'absence de mesures particulières.

•Une stabilisation des émissions de GES par habitant à leur niveau de 1990, ce qui, compte tenu de la progression démographique, représente une baisse de 23%.

•Une hausse de la production d'énergies renouvelables pour répondre à 21% de la demande énergétique régionale.

Il propose également 29 orientations pour la transition énergétique de la région des Pays de la Loire.

Le plan de gestion des poissons migrateurs 2014-2019 des bassins de la Loire, de la Sèvre Niortaise et des côtiers vendéens

Compte tenu du caractère patrimonial des poissons migrateurs amphihalins et de leurs intérêts écologiques et socio-économiques, un décret du code de l'environnement, instaure les plans de gestion des poissons migrateurs. Déjà trois plans de gestion des poissons migrateurs ont été mis en œuvre sur ce territoire. Ils ont permis de mieux connaître la biologie des poissons migrateurs et de préserver leurs populations.

Ce plan a trois principaux objectifs : préserver et re-conquérir les habitats et la continuité écologique des rivières , encadrer la pratique de la pêche ou des empoissonnements et améliorer globalement la connaissance.

Après consultation, le comité de bassin a émis un avis favorable sur ce projet.



Les Trophées de l'eau organisés tous les deux ans par l'agence de l'eau Loire-Bretagne récompensent les initiatives remarquables pour préserver l'eau et les milieux aquatiques.

En 2013, l'agence a reçu 104 candidatures dans 3 catégories : la restauration des milieux aquatiques, la protection de la ressource - la réduction des pollutions et la gestion durable de l'eau dans les territoires.

12 lauréats sélectionnés par un jury composé de différents usagers de l'eau, des journalistes et des étudiants, ont été récompensés. Les porteurs de projets sont nombreux : collectivités, associations, agriculteurs, etc. et les actions hétérogènes : aménagement d'une zone humide, restauration de cours d'eau, création d'une charte pour réduire les pollutions diffuses, gestion patrimoniale de l'eau potable à l'échelle d'un département ou encore l'organisation d'une maîtrise d'ouvrage forte pour la restauration du bassin du Loir et ses affluents. Comme l'explique Noël MATHIEU, Directeur général de l'agence de l'eau : « Ces actions ont toutes un impact réel et bénéfique pour la protection de l'eau. »

Découvrez ces actions en vidéos sur : <u>www.eau-loire-bretagne.fr</u>.



La révision du plan de reconquête de la qualité des eaux

Le Sdage 2016 - 2021 dans la continuité du Sdage actuel

Le Sdage actuel, plan de reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne est entré en vigueur en 2010 pour 6 ans. Aujourd'hui, le comité de bassin révise le Sdage pour prendre en compte les évolutions de la réglementation, de la connaissance et de l'état des eaux.

L'objectif du Sdage 2010-2015 est d'atteindre 61 % des eaux de surface en bon état en 2015. Aujourd'hui, 31 % sont en bon état et cela est globalement stable depuis 5 ans malgré les nombreuses actions engagées pour reconquérir ce bon état. Différentes raisons l'expliquent :

- Les délais de réponse du milieu sont longs,
- Des freins ont été rencontrés dans la mise en œuvre du programme de mesures permettant d'atteindre les objectifs,
- Le bon état combine plusieurs paramètres (phosphore, température, poissons...), si un seul est mauvais, le bon état n'est pas atteint.

Aujourd'hui, 20% des cours d'eau en mauvais état sont proches du bon état. D'après Serge Lepeltier, président du comité de bassin, l'enjeu est donc aujourd'hui de « poursuivre ,jusqu'en 2021, l'effort et l'ambition donnée au Sdage tout en l'adaptant à certaines évolutions inéluctables (changement climatique, réforme des collectivités, etc.) ».

La définition des questions importantes et la mise à jour de l'état des lieux : une base pour la révision du Sdage

Approuvés en juillet et en décembre 2013, c'est sur ces deux documents que le comité de bassin s'appuie pour élaborer le projet de Sdage 2016-2021 qui sera soumis à la consultation du public de décembre 2014 à juin 2015.

Les questions importantes sont les questions auxquelles le futur Sdage devra répondre. Quatre questions ont été identifiées relatives à la qualité de l'eau, à la qualité des milieux aquatiques, à la quantité d'eau disponible et à la gouvernance.

L'état des lieux prend en compte l'état des eaux et les incidences des activités humaines sur cet état des eaux. Il évalue la possibilité pour chaque cours d'eau d'atteindre le bon état à l'horizon 2021. Il permettra de définir les mesures à prendre dans chaque secteur du bassin pour atteindre le bon état des eaux.

Le programme de mesures 2016-2021

Le programme de mesures qui est en cours d'élaboration, précise les actions (techniques, financières, réglementaires) à conduire d'ici 2021 pour atteindre les objectifs fixés. Sur le terrain, c'est la combinaison des dispositions du Sdage et des mesures qui permettra de les atteindre.

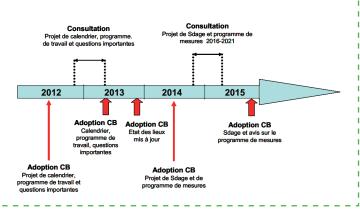


Les étapes clés de la révision

- juillet 2013 : adoption des questions importantes
 décembre 2013 : adoption de l'état des lieux mis à
- januier à octobre 2014 : le comité de bassin élabore les projets de sdage et de programme de mesure 2016-2021.
- octobre 2014 : adoption des projets de Sdage et de programme de mesures
- 19 décembre 2014 19 juin 2015 : consultation du public et des assemblées sur ces projets
- -décembre 2015 : adoption du Sdage

Calendrier

Dès le début 2014, les commissions prépareront les projets de Sdage et de programme de mesures 2016-2021. Ces projets seront soumis à la consultation du public en fin d'année. Le Sdage 2016-2021 devra être adopté avant fin 2015.



Les rencontres de l'eau en Loire-Bretagne Comment communiquer sur le SDAGE ?

L'agence de l'eau a organisé une rencontre de l'eau le 15 octobre 2013 à Tours. L'objectif de cette rencontre annuelle est de favoriser les échanges d'expériences sur les outils, pratiques et méthodes pour sensibiliser aux enjeux de l'eau et plus particulièrement aux enjeux du Sdage. L'URFCPC a fait part de son expérience pour mobiliser le public lors de la consultation. Elle a présenté les actions qu'elle a menées pour sensibiliser les pêcheurs et les inviter à donner leur avis.

La rencontre a abordé les points suivants :

- Échanges d'expériences sur les outils, pratiques et méthodes pour mobiliser le(s) public(s),
- Information sur l'avancement de la révision du Sdage et la prochaine consultation qui débutera fin 2014. Elle portera sur le projet de Sdage 2016-2021,
- Résultats et bilan de l'animation de la consultation : échanges d'expériences à travers le témoignage de partenaires (collectivités, associations...) qui ont présenté les actions menées pour relayer la consultation.

«39 % des répondants au questionnaire précisent leurs préoccupations : en premier lieu l'organisation des acteurs et de la gestion des eaux puis la limitation des pollutions. Ils citent aussi la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, la réduction de la consommation d'eau et encore les pratiques agricoles ou encore l'information et la communication.»



Résultats de la consultation sur l'eau

Près de 6 000 avis ont été exprimés sur les questions à traiter pour atteindre le bon état des eaux.

Des réponses très utiles... Le comité de bassin a modifié et complété le document qui décrit les questions à traiter et présente les pistes d'actions envisagées.

Par exemple, il propose de favoriser l'accès à la connaissance pour tous, d'évoquer davantage la question des milieux sensibles du littoral ou de l'amont des bassins versants, de mieux tenir compte du changement climatique, de mieux prendre en compte les aspects économiques pour poursuivre la reconquête de la qualité des eaux.

Consultez la synthèse des résultats sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr.

«9 habitants sur 10 reconnaissent l'importance des grands enjeux de l'eau en France et des grands enjeux spécifiques au bassin Loire-Bretagne.»







Le point de vue de ...



Jean-Paul DORON
Vice-Président de la FNPF
Président de URBBNPL
Président FDAAPPMA61
Membre du Conseil
d'Administration de l'AELB
Président de la COMINA

Pouvez-vous nous expliquer votre implication au sein de l'agence de l'eau et du Comité de bassin Loire-Bretagne?

Tout d'abord, il convient de rappeler d'une manière générale l'importance politique, technique et financière que les structures de la pêche associative accordent à leur présence au sein des agences de l'eau et des comités de bassin, ainsi qu'au niveau des conseils d'administrations. Cette implication associative je la qualifierai, sans mauvais jeu de mot, de naturelle car elle «coule de source» ! Elle se révèle d'autant plus naturelle, qu'elle est légitime, par rapport à l'implication de nos structures dans tout ce qui a trait aux investissements sur les milieux et à la gouvernance de l'eau, du local en passant par le niveau du bassin hydrographique sur lequel s'appuient ces deux instances.

En ce qui me concerne, il s'agit de l'exercice d'une véritable responsabilité individuelle au service du collectif. Que ce soit au niveau du Conseil d'Administration de l'agence de l'eau qu'au niveau du Comité de bassin Loire-Bretagne, j'essaie de ne jamais oublier que je représente les pêcheurs et le milieu associatif, au sein du vaste collège des usagers

Au-delà de la représentation «politique», cette implication se traduit sur le plan technique par un travail important dans l'élaboration et la révision des outils de planification comme le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin ainsi que le programme de mesures. Cette implication cependant est là pour nous rappeler collectivement toutes les difficultés que doit surmonter un élu associatif, en matière de représentation et de disponibilité, souvent au prix de

nombreux sacrifices personnels. La cause est noble et l'engagement indispensable encore faut-il pouvoir disposer des moyens pour le faire et d'un véritable sens de l'abnégation.

Quel est votre rôle au sein de la commission du milieu naturel?

J'ai en effet le plaisir de présider cette commission depuis de nombreuses années, aux côtés des principaux acteurs du bassin. Il est aujourd'hui important de constater l'évolution de son périmètre et des prérogatives qui lui sont confiées par le Comité de bassin. Son actualité a été particulièrement marquée par la révision du classement des cours d'eau et des deux Plans de Gestion des Poissons Migrateurs du bassin, en faveur d'une synergie renforcée avec le Sdage.

Ces deux démarches, associées au suivi et à l'évaluation menés localement au niveau de nos cours d'eau nous rappellent à chaque instant les enjeux liés à la restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique, nécessaires à l'atteinte et au respect des objectifs de bon état écologique des eaux. Nous nous situons sur des bassins à enjeux majeurs en matière de poissons migrateurs, ce qui nous confère une responsabilité individuelle et collective. Cependant, force est de constater le retard accumulé à la restauration de certains axes, voir à l'absence de résorption de certains points noirs. Conforté dans mon constat par la décision de maintien de l'ouvrage de Poutès sur l'Allier, voir la reconstruction du barrage des Plats. Les «déménageurs» possèdent visiblement encore de beaux jours devant eux!

Quel est la position de la FNPF sur les milieux aquatiques (continuité écologique, réserves de substitution, les plans de gestions anguille, etc.)?

La position de la Fédération Nationale de la pêche en France sur ces principaux dossiers ne souffre d'aucune ambiguïté, tant sur l'identification des enjeux que sur notre positionnement technique, politique et environnemental. Comment expliquer et admettre la gesticulation stérile de certains acteurs sur le dossier de la continuité écologique, sur celui des réserves de substitution ou encore sur le Plan de gestion anguille, si ce n'est à travers le constat d'une position dogmatique dictée par la défense d'intérêts partisans et financiers de court terme, dénuée de toute responsabilité environnementale.

La restauration de la continuité écologique est certes une notion introduite par la Directive cadre sur l'eau mais vient conforter des classements et des obligations déjà anciennes.

Les principes de la loi et des règles naturelles qui régissent notre environnement ne doivent pas être bafoués au profit de certains usages socio-économiques. L'hydroélectricité et l'irrigation ne sont pas prioritaires à la préservation des milieux aquatiques. Nous avons donc le droit de savoir, de défendre et surtout l'obligation de ne pas subir.

Pour finir, quel est votre point de vue sur le monde de la pêche d'aujourd'hui?

Je suis quelque fois désabusé, non pas par l'évolution conduite ces dernières années au sein de nos structures et que bon nombre nous envie, mais surtout par la perception que prête le grand public à la pêche de loisir. Il en est de même pour le mépris de l'eau et des milieux aquatiques que peuvent porter certains acteurs socioéconomiques sur nos territoires.

En résumé, la pêche aujourd'hui c'est des activités économiques, sociales et environnementales qui se traduisent par un engagement quotidien. Sans prétention, cet engagement s'exerce au profit de l'intérêt général, dans la négation des intérêts partisans et sectoriels.

Ainsi je fais mienne cette citation empruntée à Théophile GAUTIER : « Rien ne calme les passions comme la pêche à la ligne, divertissement philosophique que les sots ont tourné en ridicule comme tout ce qu'il n'ont pas compris! ».

L'important est d'être l'homme qu'il faut...

Union Régionale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Fédérations Centre et Poitou-Charentes, 11 rue Robert Nau - vallée Maillard - 41000 Blois Tel : 02.54.90.25.67 / ur_centre_poitou-charentes@orange.fr

> Au fil de l'eau - Actualités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne Bulletin semestriel. <u>Directeur de la publication</u> : Serge Savineaux

<u>Conception et réalisation</u> : Julien Prosper

Photos: Laurent Madelon; Julien Prosper; Agence de l'eau Loire-Bretagne

Impression : ISF (Blois)

agence de l'eau Loire-Bretagne Établissement public du ministère



Document réalisé avec le soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Fédération Nationale pour la Pêche en France